

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 [i.e. 56] (1985)

Heft: 4: Chômage, pauvreté et minimum vital

Artikel: Bas salaires... : les effets méconnus du chômage

Autor: Girardin, Valentin

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824279>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

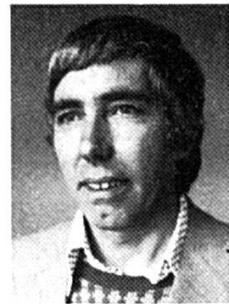
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bas salaires... Les effets méconnus du chômage



Par Valentin GIRARDIN,
chargé des problèmes liés au chômage,
au Service des arts et métiers et du travail du Canton du Jura

Les statistiques officielles du chômage publiées régulièrement ne mobilisent plus guère l'opinion. A l'instar de tout événement répétitif, ce genre d'information lasse rapidement et, plus grave, fait oublier les drames que le phénomène a engendrés et qu'il continue de provoquer. Pire, dans le public, on entend des murmures contre la passivité des chômeurs en général, contre le manque d'engagement des jeunes pour se créer une situation, contre le soi-disant laxisme des offices du travail, etc. De telles lamentations, on le sait, ne sont que la manifestation du rejet d'un problème qui chatouille désagréablement la bonne conscience des gens.

Mesurer la dimension du drame personnel

Lorsqu'on n'est pas chômeur soi-même, il est difficile de mesurer la dimension du drame personnel que vit le chercheur d'emploi. Voici un scénario-type :

Pendant 20 ans de service dans son entreprise, Jacques passe ses journées en travaillant dur. L'emploi lui plaît parce qu'à force de répéter les mêmes gestes, Jacques se sent à l'aise dans sa profession, l'esprit tranquille. Il est très compétent ; il est bien payé aussi, ce qui suffit à ses modestes ambitions. Il est honnête, ponctuel, pas ronchonneur, bref, Jacques est un travailleur modèle, apprécié

de son patron, considéré par son entourage, un homme heureux en somme. Survient le licenciement et tout s'écroule.

Jacques est tout éberlué de se lever le matin sans avoir le « bon souci » d'être à l'heure au travail. L'inactivité le ronge insidieusement. Jacques éprouve des sentiments mélangés et contradictoires : honte, colère, injustice, impuissance, jalousie, désir de vengeance. Il se démène pour trouver un nouvel emploi et sent monter l'angoisse et l'insécurité au fur et à mesure des échecs à l'embauche qu'il subit. Le budget familial a dû être raboté sérieusement tandis que les charges fixes ne cessent d'augmenter.

Vient alors le doute le plus grave : « Je ne suis plus bon à rien ; on ne veut plus de moi ; mes compétences sont dépassées ; la considération d'autrui, les vertus familiales, les sacrifices consentis, tout cela n'aura servi à rien ! »

Mais il faut quand même, envers et contre tout, continuer de lutter, faire flèche de tout bois pour retrouver du travail. En désespoir de cause, Jacques acceptera donc n'importe quelle proposition d'emploi susceptible, à ses yeux, de mettre fin à ses tourments.

Pression sur les emplois et sur les salaires

La règle, en la circonstance veut que l'emploi retrouvé soit moins rétribué que

Vivre en couple avec 1700 francs par mois

Madame et Monsieur X habitent un village des Franches-Montagnes. Ils sont de nationalité étrangère; elle possède un permis C, lui un permis B.

Elle a travaillé jusqu'en septembre 1984 comme employée de maison dans un restaurant de campagne. Son salaire mensuel brut était de 1800.- fr. Depuis le 1.10.84, Madame X est au chômage et son gain est d'environ 1300.- fr. par mois. Le mari est totalement invalide. Il reçoit d'une Sécurité sociale étrangère une rente qui, convertie en francs suisses, s'élève à environs 400.- fr. Etant donné qu'il n'a pas travaillé en Suisse, il ne touche rien de l'AI.

Les ressources totales actuelles de ce couple s'élèvent donc à 1700.- fr. par mois.

Les charges fixes se répartissent ainsi:

– location	450.—
– caisse maladie	115.40
– acompte aux impôts (y compris un arriéré important)	<u>150.—</u>
	715.40

A ce jour, les dettes de ce couple peuvent être estimées à un peu plus de 15 000.- fr.

Comme les autres cas cités dans ce bulletin, celui de M. et Mme X est authentique. Il a été communiqué par des assistants sociaux de la région à la commission sociale de l'ADIJ qui a décidé de les publier, en respectant naturellement l'anonymat des intéressés. Au même titre que les contributions rédactionnelles, ils témoignent d'une réalité.

celui que le chômeur a perdu. Lorsqu'on sait que les dispositions de la loi sur l'assurance-chômage encouragent vivement à prendre un « travail de remplacement » avec indemnités compensatoires pendant six mois, on constate où conduit cette pratique :

- Prise d'emplois subalternes par des gens sur-qualifiés, avec, comme conséquence, une pénurie d'emplois pour les gens sans formation qui devraient précisément pouvoir occuper ces postes-là ;
 - Exigences exagérées des employeurs aux fins de forcer la sélection ;
 - Renoncement des entreprises à la mise au courant dans les ateliers ;
- Dans quelle mesure un taux de chômage voisin des 2% de la population active peut-il, par sa problématique même, pro-

voquer un nivellement des salaires ? Difficile à dire, mais la pression existe, c'est certain, et pas seulement pour les sans-emploi, les premières victimes, mais pour l'ensemble des salariés.

Quelle solidarité ?

En faisant l'addition des nombreux salariés qui subissent cette pression, ne peut-on penser que le « coût du chômage » est largement supporté par les travailleurs eux-mêmes ? Même si cette contribution invisible n'est pas chiffrable, elle n'en est pas moins très importante, probablement plus grande en chiffres absolus que la masse des indemnités de chômage versée dans une région en

crise. Les effets bénéfiques de la loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité sont évidents là où le chômage est faible et de courte durée. Dans le Jura, la solidarité à

l'échelon national que prône la loi est bien faible, en regard de la solidarité forcée entre Jurassiens.

V. G.

Réflexions sur la politique de l'emploi

par Alain CHARPILLOZ,
directeur d'Hélios S.A.

Les pays d'Europe occidentale sont riches, ou réputés tels, et pourtant la pauvreté y subsiste, refoulée, marginalisée, régionalisée ou cachée tout simplement. Les statistiques ont pour vertu de montrer les tendances générales et pour défaut de masquer les cas particuliers. Par les bouleversements économiques de la dernière décennie, nous avons appris à repenser notre vie commune, avec des principes oubliés en période faste.

Des principes oubliés

Le premier de ces principes est sans doute la précarité de notre niveau de vie. Les entreprises les plus prospères peuvent être torpillées par des événements lointains. Une guerre, des taux de change anarchiques ou une révolution technique sont de nature à remettre en cause des habitudes bien ancrées. Le plus frustrant est de constater que ces aléas ne dépendent de nous d'aucune manière et que nous devons nous y plier quand même.

Le deuxième principe est celui de la solidarité communautaire, dont les limites apparaissent vite, quand chacun doit se battre pour son pain. En période d'euphorie, les déshérités sont pris dans

la fournée globale des revenus croissants. Quand vient le reflux, l'altruisme recule à la même vitesse et chacun se révèle prompt à voir dans les difficultés de son prochain les fruits de son incurie. La fin – durable peut-être – de l'emploi assuré pour tous nous a conduits au scepticisme envers l'aptitude de chacun à remplir une tâche économique. Nous avons parmi nous des gens confrontés à de grands obstacles (intérieurs ou extérieurs): situation familiale, santé, niveau d'intelligence, aptitude à l'effort, etc. Chaque société manifeste ses pulsions humanitaires selon la manière dont elle traite ces cas. En dernière analyse, il peut arriver qu'elle ne trouve pas coupable de se montrer dure pour ces catégories d'indigents: elle peut juger que la faute première leur incombe ou que leur exemple éperonne les autres.

Il est plus choquant pour l'esprit de voir des gens capables et désireux de travailler, mais privés d'emploi par les aléas de la conjoncture. Un chômage de transit entre deux activités n'a rien que d'assez naturel, mais l'inaction forcée de longue durée se révèle démoralisante pour les personnes touchées et représente une perte sèche pour la communauté. Dans le Jura, où nous avons traversé des